



CJM : code de justice des mineurs

## ***Le testament de Mme DATI***

**Aujourd'hui, Mme DATI, future ex-ministre de la Justice, va présenter le travail de la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère (DACG) à Sainte Ménehould dans la Marne, à l'occasion de l'inauguration d'un énième CEF sur l'Est de la France.**

La CGT a reçu une invitation à faire la claque. Elle n'ira pas perdre son temps à écouter une personne politiquement morte. Mme Dati a tellement peur d'une manifestation qu'elle a changé 3 fois d'heures de rendez-vous (15h45, 15h15, 14h30), mais aussi de moyen de transport : un mépris total pour les « invités ».

Le cabinet s'est empressé de préciser qu'il n'y aurait aucune annonce fracassante. Cette promenade entre dans son plan média pour faire croire qu'elle dirige encore le ministère.

Le texte dont elle va parler n'est qu'une première ébauche, tout juste écrite par les directions du ministère de la Justice. Ce n'est pas encore un projet de loi, il n'y a aucun calendrier. C'est un avant-projet qui doit subir tous les filtres, notamment celui du Conseil d'Etat

Certes, le texte (que nous attendons) va donner des indications, mais comme il ne sera pas porté par Mme Dati, nous restons très méfiants. Il peut être enterré pendant des mois comme le fut le cas avec la loi pénitentiaire. Il peut être allégé ou durci selon ce que décideront le futur ministre ou l'Elysée. Ce n'est encore qu'un chiffon rouge qu'on agite, qu'il faut prendre le temps de travailler sérieusement et qui dépendra du climat social !

Si Mme Dati, ne sait pas quoi faire, qu'elle fasse le bilan de sa politique. Beaucoup de paillettes mais pas grand chose sur le fond. Elle a réussi à faire l'unanimité contre elle, c'est fort ! Plus grave, la politique qu'elle promeut est responsable de centaines de morts par suicide, dont celles de 3 adolescents ! Un triste record...

C'est la conséquence de l'empilement de lois sécuritaires qui ne servent à rien si ce n'est à rejeter l'intelligence et la pensée.

La réponse automatique par l'emprisonnement et le concept prison comme partie prenante d'une pseudo-réponse éducative conduit à des morts : il faut en assumer la responsabilité politique et ne pas se contenter de tirer sur les lampistes...

Pour la CGT, il ne faut pas se tromper: nous nous mobiliserons le moment venu contre le projet de loi de code de justice des mineurs. Selon notre habitude, nous rassemblerons le plus largement possible pour faire pression contre cette nouvelle dérive sécuritaire...

**Pour l'heure, l'urgence, ce sont nos emplois, nos services, nos salaires, les moyens pour remplir nos missions.** L'urgence, ce sont les fermetures de services, les plates-formes, les licenciements de contractuels, parce que la mobilité se prépare et que c'est la préoccupation de toutes celles et ceux qui voient leur poste menacé...

**L'urgence c'est de réussir le 19 mars** en étant encore plus nombreux dans la rue, salariés, précaires, privés d'emploi, retraités et étudiants **unis et solidaires** ! Assez de cadeaux aux banques et au patronat ! Des sanctions pour ceux qui licencient et du pouvoir d'achat pour tous !

**Tous ensemble, le 19 mars pour l'emploi, les salaires et la défense des services publics !**